



Fermeture des parcs

De manière à garantir la sécurité de tous, et constatant que les dispositions du Comité national de Sécurité, en termes de rassemblements publics et de respect de la distanciation sociale, ne sont pas respectées, ce qu'il regrette, le Bourgmestre de la Ville de la Louvière, Jacques Gobert a pris la décision de fermer les accès à tous les parcs et les espaces verts situés sur le territoire de la Ville de la Louvière.

Il est rappelé que les rassemblements sont interdits et que le confinement et le respect des règles sanitaires de base sont à ce jour les meilleurs et les seuls remparts contre la propagation du virus.